



RELEVÉ MENSUEL BEWARN - BÉNIN

Décembre 2017

INTRODUCTION

Deux événements majeurs ont retenu l'attention au cours du mois de décembre 2017. Il s'agit de l'opération de perquisition du domicile du député Mohamed ATA O HINNOUHO à l'issue de laquelle plus de 94 tonnes de médicaments ont été saisis suivi de la fuite dudit député et de sa femme. Le second événement est relatif au retrait du droit de grève aux agents des secteurs de la santé, de la justice et de la sécurité. Cette loi votée par les députés fait déjà des remous et risque de créer une fronde sociale.

Un total de treize (13) incidents ont été enregistrés dans le système d'alerte précoce de WANEP-Bénin (www.wanep.org/news; BeWarn) dont cinq (07) manifestations pacifiques, trois (03) manifestations violentes, une (01) catastrophe naturelle, un (01) crime/délit et un (01) accident. De façon sommaire, les incidents touchent les domaines de la politique, du social et de la sécurité.

DECEMBRE 2017 : RECAPITULATIF DES INCIDENTS SELON LE DOMAINE POLITIQUE, SOCIAL OU SECURITAIRE

- ✓ **Au plan politique** : Cinq (05) manifestations dont quatre (04) pacifiques et une (1) violente ont été enregistrées. Elles sont relatives à :
 - **la lutte contre les faux médicaments** qui a entraîné la perquisition, le 7 décembre 2017, du domicile du député ATA O HINNOUHO où il a été saisi plus de 94 tonnes de médicaments. Les populations, témoins de l'acte, ont manifesté d'une manière violente et s'en sont pris aux forces de l'ordre par des jets de pierre. Il est à signaler que le député en question et sa femme sont recherchés dans le cadre de la procédure ouverte.
 - **la lutte contre la corruption** à travers l'affaire des 71 millions de FCFA de commissions occultes perçues après le placement, à la BIBE, de 17,5 milliards FCFA de la Caisse Nationale et de la Sécurité Sociale (CNSS). Le procès des accusés a été reporté au 30 janvier 2018 à la suite d'une audience tenue le 19 décembre 2017 au tribunal de première instance de Cotonou.
 - **la révocation du capitaine des Eaux et Forêts Patrice TREKPO** décidée en conseil des ministres tenu le 13 décembre 2017, après 60 jours de mise sous arrêt de rigueur. Le ministre du cadre de vie fonde sa décision de révocation sur le fait que « depuis l'accomplissement des faits jusqu'à la date d'examen de l'affaire par le Conseil de discipline, le mis en cause n'a présenté ni excuses ni repentir ».

- ***le non-respect de décision de la Cour constitutionnelle par les députés.*** La Cour constitutionnelle, dans sa décision DCC 17-262 du 12 décembre 2017, a exigé, de l'Assemblée Nationale, de procéder à la désignation des membres du Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée (COS-LEPI) au plus tard le 21 décembre 2017. Mais les députés n'ont pas respecté cette décision de la Cour constitutionnelle. Même après les dénonciations de la minorité parlementaire, le bloc de la majorité parlementaire semble ne pas vouloir se plier aux injonctions de la Cour. Or, les décisions de la Cour constitutionnelle s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités civiles, militaires et juridictionnelles.
- ***la suppression du droit de grève aux agents de sécurité, de la justice et de la santé.*** Le 28 décembre 2017, les députés ont voté une loi qui supprime le droit de grève aux personnels de la santé, de la justice et de la sécurité. Pour les députés, ces secteurs sont des domaines où le service ne saurait être discontinu. L'adoption de cette loi, décriée par tous les syndicats des secteurs concernés, risque d'amplifier la fronde sociale. Les syndicats se mobilisent pour dénoncer une restriction des libertés garanties par la Constitution.
-
- ✓ **Au plan social,** l'incident enregistré est relatif à la ***suspension de participation des syndicats aux activités du CNDS.*** Les centrales et confédérations syndicales ont suspendu leur participation aux activités du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) pour exiger la convocation "immédiate" des états généraux du dialogue social et la tenue d'un atelier d'appropriation du contenu de la Charte nationale du dialogue social par les parties prenantes aux fins d'une confirmation ou infirmation des engagements pris par lesdites parties.
- ✓ **Au plan sécuritaire,** sept (7) divers incidents ont été enregistrés. Il s'agit :
 - du vote de la loi sur la Police républicaine. Dans le cadre des réformes sur le plan sécuritaire, les députés ont voté la loi n° 2017-41 du 29 Décembre 2017 portant création de la Police républicaine en République du Bénin. Cette loi consacre la fusion de la Police et de la Gendarmerie en une seule force dénommée Police Républicaine.
 - ***des conflits agropastoraux*** qui continuent de faire des victimes malgré la décision prise par le gouvernement pour interdire la transhumance dans le Centre et le Sud du pays. Après l'agression d'un gendarme par les bouviers transhumants à Zagnanado, le 19 décembre 2017, les peulhs transhumants ont attaqué un hameau de l'arrondissement d'Adakplamè, commune de Kétou, le 27 décembre 2017. Ces incidents ont fait un (01) mort et plusieurs blessés. A la suite de ces incidents, des militaires ont été déployés dans les zones menacées par le phénomène de la transhumance.
 - ***de l'épizootie de la peste porcine*** qui sévit dans le département de l'Ouémé. Cette maladie animale a déjà touché plusieurs fermes avec plus de mille (1.000) porcs décimés. Des dispositions sont prises par les autorités sanitaires pour maîtriser la propagation de la maladie. Le défi de la sensibilisation des populations de l'Ouémé s'impose aux fins de limiter la consommation de la viande du porc pour préserver la santé humaine.

- **de la campagne de contrôle de régularité des activités commerciales** menée par la Direction départementale du commerce et de l'industrie des départements de l'Atacora et de la Donga. Cette campagne a permis de procéder à la saisine de 127 sachets de pâte alimentaire, près de 60 pots de yaourts, 1423 bouteilles (plastiques) de sucreries, 300 tomates en boîtes, 136 bidons d'eau minérale, 19 paquets de cigarettes, des boîtes de lait, des sacs de farine, des défrisant de cheveux et des paquets de cubes. Plusieurs variétés de liqueurs ont été également saisies.
- **de l'incendie** survenu le 30 décembre 2017 dans l'usine de la Société Béninoise de Brasserie (SOBEBRA) à Parakou qui a occasionné d'importants dégâts matériels sans perte en vies humaines.
- **de la lutte pour la préservation de la faune** qui a permis de mettre la main sur six (06) présumés trafiquants d'ivoire, le 6 décembre 2017 à Ouidah avec, en leur possession, deux (2) pointes d'ivoire. Les auteurs de ce commerce illicite sont en infraction et risquent une amende de 300 000 à 800 000 Fcfa et/ou un emprisonnement de 6 mois à 5 ans selon l'article 154 de la loi n°2002-16 du 18 octobre 2004, portant régime de la faune en République du Bénin.

Une analyse de ces incidents exige une veille permanente sur les questions politiques et sociales dans les jours à venir. Pour éviter des crises sociales et politiques en 2018, il faut

- que les députés consultent d'abord les différents acteurs concernés avant le vote des textes visant des restrictions de droit ;
- que le gouvernement maintienne le dialogue avec les acteurs sociaux pour éviter les grèves perlées dans les « secteurs sensibles »;
- que le gouvernement communique autour des différentes réformes ;
- que les acteurs politiques et sociaux privilégient le dialogue inclusif sur les grandes questions de la République.

Système Ouest Africain d'Alerte et de réponse rapide

Le Système d'alerte et de réponse rapide fait partie intégrante du Programme "Alerte Précoce et Réponse Rapide" (WARN) du Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP). A travers WARN, WANEP prend appui sur la société civile des 15 pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour opérationnaliser un système d'alerte et de réponses qui privilégie la sécurité humaine.

Depuis 2002, WANEP a signé avec la CEDEAO un Protocole d'Entente (PE) dans le cadre du système d'alerte précoce et de réponses rapide de la CEDEAO (ECOWARN, www.ecowarn.org) afin d'optimiser la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest.

Pour renforcer le système régional ECOWARN, WANEP a installé, au niveau des 15 pays de la CEDEAO, un système national d'alerte précoce. Celui du Bénin, animé par WANEP-Bénin est dénommé BeWARN (www.wanep.org/news). Il a été officiellement lancé le 19 septembre 2013 au Chant d'oiseau de Cotonou.

Il est important de rappeler que le système d'alerte précoce développé par WANEP utilise des sources ouvertes dans la collecte des données et n'a donc rien à voir avec l'espionnage. Il ne pouvait en être autrement car l'objectif poursuivi reste la sécurité humaine. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs de WANEP-Bénin mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

WANEP-Bénin, 01 BP : 5997 Cotonou, Tél : 21 30 99 39 ; 61 00 53 53

Email : wanep-benin@wanep.org ; wanep_benin@yahoo.fr

Site : www.wanep.org; www.wanepbenin.org

DECEMBRE 2017 : SCHEMA RECAPITULATIF DES INCIDENTS ENREGISTRES DANS LE SYSTEME BEWARN



07

**Manifestations
pacifiques**



03

**Manifestations
violentes**



01

Accident



01

**Catastrophe
naturelle**



01

Crime/Délit

